



ARRÊTÉ DE POLICE DE CIRCULATION

**Empiètement sur la chaussée – NCD Travaux Publics – RD n° 111 -
3690 Route d'Albigny – 05/12/2022 au 21/12/2022**

Le Maire de la commune de Montrottier (Rhône),

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.4 ;
Vu le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;
Vu la demande du 21 novembre 2022 de NCD Travaux Publics – Représenté par Nicolas DALAIS - 126 Rue des Burtins 01290 CROTTET,

Considérant que les travaux auront lieu du 05 décembre 2022 au 21 décembre 2022, situé sur la RD n° 111 au « 3690 Route d'Albigny » à Montrottier,

Considérant que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

ARRÊTÉ :

Article 1er : Dans le cadre de travaux d'adduction ORANGE , amélioration de terre sur le réseau, pour une durée de 30 jours, du 05 décembre 2022 au 21 décembre 2022 située sur la RD n° 111 « 3690 Route d'Albigny » à Montrottier,

Article 2^{ème} : Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- Basculement de circulation sur chaussée opposée,
- Circulation alternée par feux tricolores,
- Limitation de la vitesse à 30km/h,
- Interdiction de dépasser,
- Interdiction de stationner,

Article 3^{ème} : La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

Article 4^{ème} : Tous les agents de la force publique seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à :

- Gendarmerie de Saint Laurent de Chamousset.

Fait à Montrottier, le 29 novembre 2022,

Le Maire,

Michel GOUGET.

